

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

CAS PRATIQUE: LA VAE AU CAMEROUN

Présentée par Mathias BONONGO

**Chef de Section Développement des Programmes de
Formation Professionnelle**

**Institut National de Formation des Formateurs et de
Développement des Programmes**

**Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CAMEROUN**

African Continental Qualifications Framework (ACQF)

ACQF
African Continental
Qualifications Framework



DEUXIEME SEMAINE DE FORMATION

SESSION 17,

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022

PLAN DE LA PRESENTATION

- I. Grands objectifs et raison d'être de la VAE
- II. Composantes techniques et méthodologiques
- III. Textes juridiques gouvernant la VAE
- IV. Processus de la VAE
- V. Mise en place des outils
- VI. Défis à relever
- VII. Actions déjà menées
- VIII. Besoins du Cameroun vis-à-vis de l'ACQF

1. PRESENTATION DU CAMEROUN



LE CAMEROUN EN BREF, C'EST:

- Une population de près de 25 millions d'habitants vivant sur 475 650 km²;
- 203 419 entreprises recensées en 2016, dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire;
- 696 259 employés, dont 74% dans le tertiaire, 21% dans le secondaire et 5 % dans le primaire;
- Un système éducatif composé du sous-système anglophone et du sous-système francophone;
- Un enseignement supérieur offrant une diversité de formation dans 11 Universités d'Etat, avec 40 établissements facultaires classiques et 54 établissements technologiques et professionnels environ, 300 Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES)
- Un enseignement secondaire avec 4127 établissements publics et privés accueillant 1 778 385 élèves;
- Une formation professionnelle offerte dans 1477 structures de formation publiques et privées accueillant 52 792 apprenants dans plus de 400 métiers;
- Un Cadre National de Certifications en cours de développement

2. GRANDS OBJECTIFS ET RAISON D'ÊTRE DE LA VAE

La **VAE** est un dispositif qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider **les acquis** de son expérience pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification professionnelle.

La **VAE** produit les mêmes effets que les titres à finalité professionnelle obtenus par l'apprentissage, la formation professionnelle initiale ou continue;

La **VAE** vise des titres ou certificats établis par l'Etat et enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles;

3. LA VAE DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

3.1 VAE & SND 30

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, qui ambitionne de faire du Cameroun « ***un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035*** »

Dans la deuxième phase de cette Vision, le Gouvernement a validé la ***Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030*** pour la transformation structurelle et le développement inclusif, en abrégé **SND 30**. Celle-ci:

- aborde la question de la VAE dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de recyclage et d'apprentissage,
- et ambitionne de l'institutionnaliser de manière progressive jusqu'en 2029 à tous les départements ministériels concernés par les questions de formation et d'insertion.

3. LA VAE DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

3.3 VAE & CORPUS JURIDIQUE

La loi n°2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun :
Art 38 : La VAE est un droit reconnu à toute personne disposant d'aptitudes professionnelles acquises dans la vie active.

Le décret n°2020/2662/PM du 23 juin 2020 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi : Art 52 -56

la décision n°
205/MINEFOP/SG/DFOP/SDECC/S
OEC du 09 août 2017 fixant les modalités d'organisation des sessions de VAE

3. LA VAE DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

3.3 VAE & CORPUS JURIDIQUE

b) Pour l'enseignement supérieur, le MINESUP est engagé sur la **révision** en cours de la Loi de 2001 portant orientation de l'Enseignement supérieur, en sa section 2 portant organisation des études dans l'enseignement supérieur, à l'article 12, alinéa (3) stipule que : « chaque cycle conduit à la délivrance d'un diplôme national ou d'établissement sanctionnant les connaissances, les compétences et/ou les éléments de qualification professionnelle acquis » **pour un meilleur affichage de la VAE.**

Pour y parvenir, il a signé l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Comité chargé de la mise en place de la VAE, avec pour principale mission de réfléchir sur le cadre normatif à formuler pour la VAE, notamment le projet de Décret portant mise en place du dispositif national de la VAE dans l'Enseignement supérieur au Cameroun.

4. ELEMENTS TECHNIQUES ET METHODOLOGIQUES

En termes d'éléments techniques et méthodologiques essentiels, il faut relever:

- La disponibilité des référentiels de formation dans le métier, objet de la VAE;
- La justification d'une expérience avérée dans l'exercice du métier concerné (Dépend du niveau de qualification);
- L'accompagnement par des spécialistes;
- La mise en situation professionnelle;
- L'évaluation par un jury constitué de formateurs et de professionnels du métier (les pairs)



5. VAE & NIVEAUX DE QUALIFICATION

En termes liens entre la VAE et les niveaux de qualification, il faut relever:

- Un programme ou un référentiel de formation correspond toujours à un niveau de qualification;
- Une VAE est toujours corrélée à un niveau de qualification;
- La VAE s'harmonise aussi bien avec les diplômes et certifications issus des systèmes classiques de formation, qu'avec les titres professionnels définis par les Ordres Professionnels

6. ACTIONS MENEES

a) Formations des Conseillers VAE :

Le MINESUP a bénéficié de l'accompagnement de l'AUF à travers l'organisation de trois séminaires :

Les livrables sont : guide du Conseiller VAE, Charte d'accompagnement, le dossier de candidature VAE, le jury VAE, etc.

b) Elaboration des outils de certification (en cours) :

Traduction des diplômes en compétences ;

Confection du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Confection du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;

Elaboration du cadre national des Qualifications professionnelles;

6. ACTIONS MENEES

c) expérimentation-pilote de la mise en œuvre de la VAE :

Bien avant la promulgation de la loi de 2018, plusieurs sessions VAE ont été organisées à titre expérimental, à la faveur de la décision sus évoquée, pour les métiers de:

- Secrétaire de Direction;
- Réparateur automobile;
- Opticien lunettier.

NB: D'autres domaines sont à l'affût et attendent l'élargissement du processus.

7. DÉFIS À RELEVER

- La définition et la publication du Répertoire National des Certifications Professionnelles;
- La définition et la publication des niveaux de qualifications afférents aux certifications susmentionnées;
- Et par voie de conséquence, l'élaboration du Cadre National de Certifications et de Qualifications Professionnelles.
- Le renforcement des capacités des acteurs opérationnels
- Le financement de la formation professionnelle en général
- La disponibilité des professionnels des métiers et l'accessibilité à leurs entreprises

CONCLUSION

Le dispositif VAE est une démarche d'équité et de promotion d'une justice sociale.

Le besoin de son élargissement dans tous les domaines et surtout de son implémentation au niveau de l'Enseignement supérieur est réel , au regard de la forte demande, sans cesse croissante.



Je vous remercie de votre aimable attention